

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 mars 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

[Traduction]

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer le 3^e rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

L'AGRICULTURE

ANNONCE DE LA POLITIQUE LAITIÈRE POUR L'ANNÉE COMMENÇANT LE 1^{er} AVRIL 1973

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je désire informer la Chambre des communes de la politique laitière pour l'année commençant le 1^{er} avril.

Le gouvernement est arrivé à la conclusion que pour assurer une offre suffisante de produits laitiers pour les consommateurs canadiens il faut prendre des mesures pour aider les producteurs laitiers à faire face à l'accroissement des coûts de production; les coûts ont augmenté rapidement au cours des derniers mois, en partie à cause de la pénurie mondiale de grains de provende et de compléments protéiques.

On appréciera le fait qu'en décidant des mesures à prendre, on doit tenir compte des préoccupations actuelles du public en ce qui concerne le prix des aliments. La décision est donc qu'une partie seulement de la hausse viendra du consommateur, et qu'une autre partie viendra des subventions aux producteurs de lait et de crème de transformation.

La Commission canadienne du lait a été autorisée à fixer son prix de soutien du beurre à 71c. la livre à partir du 1^{er} avril. Au cours de l'année écoulée, il était de 68c. Cet accroissement est à peine supérieur à 4 p. 100. Il faut noter par ailleurs que le nouveau prix n'est que de 9 p. 100 plus élevé que celui de 1967, année de la création de la Commission. Au cours de cette période de 6 ans l'accroissement moyen annuel n'aura donc été que d'un peu plus de 1 p. 100.

Le nouveau prix de soutien de la poudre de lait écrémé sera de 35 c. la livre, en comparaison du prix actuel de 29c.

Le nouveau prix de soutien du fromage cheddar, à partir du 1^{er} avril sera de 60c. la livre soit une hausse de 6c. sur 1972-1973, mais ce prix est inférieur au prix actuel du marché.

Le taux de subvention directe aux producteurs sera augmenté de 20c. les 100 livres de lait, ou 5.71c. la livre de matière grasse. La nouvelle subvention sera de \$1.45 les 100 livres de lait, ou 41.42c. la livre de matière grasse. Le nouveau taux s'appliquera aux livraisons contingentées de lait et de crème de transformation à partir du 1^{er} avril. On estime que le nouveau rapport entre les prix intérieur et international de la poudre de lait écrémé obligera la Commission canadienne du lait à accroître le taux des prélèvements à la production à 30c. les 100 livres de lait.

Je dois signaler qu'il est impossible d'évaluer précisément les effets de ces changements en termes d'accroissement des recettes des producteurs, car le gouvernement fédéral ne fixe pas les prix payés aux producteurs. Ce pouvoir appartient aux organismes provinciaux. Toutefois, si tout le bénéfice se reflétait dans les prix à la production, un calcul simple donnerait environ 60c. les 100 livres de lait.

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, en premier lieu, je voudrais remercier le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) qui a eu la courtoisie de communiquer cette déclaration à notre parti à temps pour que nous soyons au courant de l'annonce qu'il devait faire à la Chambre aujourd'hui.

En premier lieu, je dois dire que j'ai été quelque peu indigné de la déclaration d'aujourd'hui. Elle traduit la réaction du gouvernement devant l'état chaotique de l'industrie laitière canadienne aujourd'hui. Elle représente tout ce que le gouvernement a pu faire en un an pour une industrie qui depuis plusieurs mois et de plus d'une façon intervient directement auprès du gouvernement. C'est la réponse du gouvernement à une industrie qui se rend compte depuis un an qu'elle ne peut satisfaire pleinement la demande de produits laitiers de notre pays. Le ministre a beau jeu lorsqu'il laisse entendre que c'est le mauvais temps qui nous a empêchés de tenir nos engagements. Cependant, ce prétexte n'est pas valable car ce n'est pas la première fois depuis trois ou quatre ans que l'industrie laitière se trouve dans l'impossibilité de faire face aux besoins nationaux. Pour l'industrie, cette politique est le strict minimum que le gouvernement juge nécessaire pour sa survie au Canada.

• (1410)

Il est regrettable que le ministre, avec ses antécédents dans ce domaine, et notre tout nouveau gouvernement n'ont pas cru bon maintenant de modifier leur politique de façon à laisser espérer l'adoption d'une politique à long terme pour assurer la stabilité de cette industrie au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Danforth: L'industrie laitière a une très grande importance pour de nombreuses entreprises agricoles familiales de notre pays et aussi pour tous les consommateurs. Lui accorder un soutien minimum, juste de quoi survivre, ne suffira pas à la rendre rentable chez nous. A un moment où d'autres pays présentent notre bétail et offrent des montants fabuleux à nos éleveurs à l'exportation, où